

24. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 15 séances au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Il a continué d'entendre des exposés mensuels et de tenir des débats publics trimestriels aux fins de l'examen de cette question³⁸⁸. En outre, il a tenu deux séances d'information non prévues au programme de travail et n'est pas parvenu à adopter deux projets de résolution concurrents au sujet de la situation dans la bande de Gaza. Au titre de cette question, le Conseil a également examiné des faits nouveaux survenus en République islamique d'Iran, au Liban, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que la situation politique générale au Moyen-Orient³⁸⁹. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

En 2018, le Conseil a entendu les exposés du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général à la plupart des séances consacrées à l'examen de la question. Il a occasionnellement entendu les exposés du Secrétaire général, de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Dans le cadre de ses exposés mensuels, le Coordonnateur spécial a fait rapport sur la détérioration de la situation dans la bande de Gaza, l'évolution de la situation en Cisjordanie en ce qui concerne les activités de peuplement et la violence, la situation sur le plateau de Golan, la dynamique régionale et l'état d'avancement du processus de paix. Lors de ces séances d'information, des préoccupations ont également été exprimées au sujet du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le 20 février 2018, le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, a été invité à participer à la séance d'information mensuelle organisée ce jour-là au titre de la question considérée (le représentant d'Israël a également été invité à y participer)³⁹⁰. À cette séance, M. Abbas a demandé qu'une conférence internationale soit organisée en vue de créer un mécanisme

multilatéral susceptible d'aider les parties à négocier toutes les questions relatives au statut permanent telles que définies par les Accords d'Oslo, selon un calendrier précis, de faire en sorte que l'État de Palestine devienne un Membre à part entière de l'ONU et de garantir la reconnaissance mutuelle des États palestinien et israélien sur la base des frontières de 1967³⁹¹.

Chaque trimestre, des séances d'information ont été organisées pour qu'il soit rendu compte de l'application de la résolution 2334 (2016). À ces séances, tenues en mars, en juin, en septembre et en décembre, le Coordonnateur spécial a fait rapport sur les activités de peuplement israéliennes, la violence contre les civils, y compris les actes de terreur et les actes d'incitation à la violence et de provocation et les déclarations incendiaires, les mesures prises et les efforts déployés en vue de faire avancer le processus de paix et l'action que tous les États ont menée pour faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Le 14 mai 2018, 10 membres du Conseil ont adressé une lettre au Secrétaire général dans laquelle ils ont constaté que celui-ci faisait rapport oralement sur l'application de la résolution 2334 (2016) et l'ont prié de faire distribuer un rapport écrit sur la question³⁹². Le 18 juin 2018, le Secrétaire général a présenté par écrit le sixième rapport trimestriel concernant l'application de la résolution 2334 (2016)³⁹³. Aucun autre rapport écrit n'a été présenté durant la période considérée. Le 21 décembre 2018, 10 membres du Conseil et trois nouveaux membres du Conseil ont adressé au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité une lettre faisant suite à celle envoyée le 14 mai concernant les manquements à la résolution 2334 (2016)³⁹⁴. Dans cette lettre, les signataires ont réaffirmé qu'ils étaient convaincus que des rapports écrits contribueraient à faire progresser la mise en œuvre de la résolution. Ils ont également dit compter qu'un rapport écrit leur serait adressé au moins une fois sur les deux qu'il devrait être présenté et ont prié une nouvelle fois le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer au Conseil un rapport écrit sur l'application de la

³⁸⁸ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

³⁸⁹ Pour plus d'informations, voir la section 23 (La situation au Moyen-Orient) de la première partie.

³⁹⁰ Pour plus d'informations sur la participation, voir la section VII de la deuxième partie.

³⁹¹ S/PV.8183, p. 9 et 10.

³⁹² S/2018/454.

³⁹³ S/2018/614.

³⁹⁴ S/2018/1150.

résolution 2334 (2016) avant les réunions que cet organe consacrait au suivi de ladite résolution.

En ce qui concerne la bande de Gaza et face à la montée de la violence en mars et en mai 2018, le Conseil a tenu d'autres séances, lors desquelles ses membres ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le 30 mars, et un exposé du Coordonnateur spécial, le 15 mai. À la séance du 30 mars, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait savoir au Conseil qu'environ 30 000 personnes avaient participé en différents endroits de Gaza à ce qu'on appelle la Grande Marche du retour, qui avait donné lieu à des actes de violence. Il a également déclaré que des violences avaient éclaté en Cisjordanie, le nombre de manifestants palestiniens ayant été estimé à 900, principalement dans des villes du centre de la Cisjordanie, notamment Ramallah et Hébron³⁹⁵. Une autre séance a été tenue le 15 mai, dans le contexte des violences qui avaient éclaté à la suite des manifestations qui s'étaient déroulées dans le cadre de la Grande Marche du retour et en protestation contre le transfert, la veille, de l'ambassade des États-Unis en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem³⁹⁶. À cette séance, le Coordonnateur spécial a donné des renseignements au Conseil sur les affrontements en Cisjordanie et la situation de la détérioration et lui a indiqué qu'au moins 60 personnes auraient été tuées et 1 300 blessées³⁹⁷. À la séance d'information mensuelle tenue le 19 novembre 2018, le Coordonnateur spécial a rendu compte au Conseil des efforts déployés par son équipe en vue d'assurer un retour aux dispositions du cessez-le-feu de 2014 à la suite de l'escalade de la violence, du 11 au 13 novembre, consécutive à une opération des Forces de défense israéliennes dans la bande de Gaza lors de laquelle un commandant local des Brigades Ezzeddine el-Qassam et six autres Palestiniens avaient été tués³⁹⁸.

En 2018, le Conseil a tenu des débats publics chaque trimestre, en janvier, en avril, en juillet et en octobre. Lors de ces débats, les membres du Conseil et les États Membres ont abordé la question des activités de peuplement israéliennes, les conditions de sécurité en Cisjordanie et la crise humanitaire qui empirait dans la bande de Gaza. Les orateurs ont également centré leurs propos sur la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et la décision de ce pays de transférer son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem.

³⁹⁵ S/PV.8219, p. 2 et 3.

³⁹⁶ S/PV.8256.

³⁹⁷ Ibid., p. 2 à 4.

³⁹⁸ S/PV.8405, p. 2 à 4.

Alors que la situation en matière de sécurité se détériorait dans la bande de Gaza, à la suite de la Grande Marche du retour, le 1^{er} juin, le Conseil n'est pas parvenu à adopter deux projets de résolution concurrents, présentés respectivement par le Koweït³⁹⁹ et les États-Unis⁴⁰⁰. Avant le vote, la représentante des États-Unis a affirmé que le projet de résolution présenté par le Koweït faisait « une description extrêmement partielle » de ce qui s'était passé à Gaza et a prévenu que quel que soit le choix que feraient les autres s'agissant de leur vote, les États-Unis s'opposeraient à ce projet de résolution et y mettraient leur veto. Elle a ajouté que le Hamas portait la responsabilité des terribles conditions de vie à Gaza, du détournement de l'aide humanitaire en faveur des infrastructures militaires et des attaques contre les points d'accès humanitaire et refusait de coopérer avec l'Autorité palestinienne en vue d'unir les efforts en faveur de la paix et que, pourtant, le projet de résolution présenté par le Koweït ne faisait pas mention du Hamas⁴⁰¹. Le projet de résolution présenté par le Koweït a été mis aux voix en premier et n'a pas été adopté car les États-Unis, membre permanent du Conseil, ont voté contre. Dans la déclaration qu'elle a prononcée après le vote, la représentante du Royaume-Uni a affirmé que les deux projets de résolution contenaient des éléments qui étaient soit mal proportionnés soit trop vagues pour être viables. Elle a précisé que le projet de résolution présenté par le Koweït ne mentionnait pas des acteurs terroristes et que le projet de résolution présenté par les États-Unis n'évoquait pas suffisamment les responsabilités et obligations d'Israël s'agissant de Gaza⁴⁰². D'autres membres du Conseil ont exprimé des préoccupations concernant chacun des textes présentés⁴⁰³. Le projet de résolution présenté par les États-Unis a ensuite été mis aux voix et n'a pas été adopté car il n'a pas obtenu le nombre requis de voix. Seul un membre, les États-Unis, a voté pour. Au titre des explications de vote, des membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'absence de négociations préalables et ont estimé regrettable que la situation à Gaza n'ait pas été abordée de manière plus globale dans le texte présenté par les États-Unis⁴⁰⁴.

³⁹⁹ S/2018/516.

⁴⁰⁰ S/2018/520.

⁴⁰¹ S/PV.8274, p. 3.

⁴⁰² Ibid., p. 5.

⁴⁰³ Ibid., p. 11 et 12 (Pays-Bas) et p. 12 et 13 (Éthiopie).

⁴⁰⁴ Ibid., p. 9 (France), p. 10 (Pérou), p. 10 et 11 (Suède) et p. 12 (Kazakhstan).

Séances : la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8167 25 janvier 2018			30 États Membres ^a	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^b	
S/PV.8183 20 février 2018			Israël	Coordonnateur spécial pour le processus de	Secrétaire général, tous les membres	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				paix au Moyen-Orient, Président de l'État observateur de Palestine	du Conseil, tous les invités	
S/PV.8214 26 mars 2018				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Sept membres du Conseil ^c , invité ^d	
S/PV.8219 30 mars 2018				Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Observateur permanent de l'État observateur de Palestine	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8244 26 avril 2018			31 États Membres ^e	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Chef de la délégation de l'Union européenne, Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège, Observateur permanent de la Ligue des États arabes	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^f	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8256 15 mai 2018			Israël	Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^d	
S/PV.8265 23 mai 2018				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Kazakhstan, invité ^d	
S/PV.8274 1 ^{er} juin 2018		Projet de résolution présenté par le Koweït (S/2018/516) Projet de résolution présenté par les États-Unis (S/2018/520)	Israël	Observateur permanent de l'État observateur de Palestine	13 membres du Conseil ^g , tous les invités	Projet de résolution S/2018/516 non adopté 10-1-4 ^h Projet de résolution (S/2018/520) non adopté 1-3-11 ⁱ
S/PV.8289 19 juin 2018				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Invité	
S/PV.8316 24 juillet 2018			25 États Membres ^j	Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^k	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				des Nations Unies, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU		
S/PV.8329 22 août 2018				Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques	Invitée	
S/PV.8358 20 septembre 2018				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Tous les membres du Conseil, invité	
S/PV.8375 et S/PV.8375 (Resumption 1) 18 octobre 2018			28 États Membres ^l	Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Directeur exécutif de B'Tselem, Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent de la	Tous les membres du Conseil ^m , tous les invités ⁿ	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				Ligue des États arabes, Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège		
S/PV.8405 19 novembre 2018				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Tous les membres du Conseil, invité ^d	
S/PV.8429 18 décembre 2018				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	Tous les membres du Conseil, invité	

^a Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Botswana, Brésil, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Estonie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Japon, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Maroc, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

^b Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem. Les Maldives étaient représentées par leur ministre des affaires étrangères. Le représentant de la Turquie s'est exprimé au nom de l'Organisation de la coopération islamique ; le représentant des Émirats arabes unis s'est exprimé au nom du Groupe des États arabes ; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés ; le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie.

^c Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis, Guinée équatoriale, Koweït et Royaume-Uni.

^d Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem.

^e Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Brésil, Cuba, Égypte, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Japon, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^f Le représentant de l'Iraq s'est exprimé au nom de l'Organisation de la coopération islamique ; le représentant de la Tunisie s'est exprimé au nom du Groupe des États arabes ; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés ; le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Ukraine.

^g Bolivie (État plurinational de), Chine, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni et Suède.

^h *Pour* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït, Pérou, Suède ; *contre* : États-Unis ; *abstentions* : Éthiopie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni.

ⁱ *Pour* : États-Unis ; *contre* : Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie, Koweït ; *abstentions* : Chine, Côte d'Ivoire, Éthiopie, France, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Suède.

^j Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brésil, Cuba, Égypte, Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^k Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem. Le représentant du Bangladesh s'est exprimé au nom de l'Organisation de la coopération islamique ; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés ; la Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Liechtenstein et Monténégro.

^l Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bangladesh, Brésil, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Japon, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Namibie, Norvège, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^m Le Kazakhstan était représenté par son vice-ministre des affaires étrangères.

ⁿ Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem. Le représentant du Bangladesh s'est exprimé au nom de l'Organisation de la coopération islamique, le représentant d'Oman s'est exprimé au nom du Groupe des États arabes et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés.

25. La situation concernant l'Iraq

En 2018, le Conseil de sécurité a tenu cinq séances et adopté une résolution au sujet de la situation concernant l'Iraq. Par sa résolution [2421 \(2018\)](#), adoptée à l'unanimité, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour une période de 10 mois, jusqu'au 31 mai 2019⁴⁰⁵. Toutes les séances organisées au titre de cette question durant la période considérée, à l'exception d'une, étaient des séances d'information⁴⁰⁶. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

Durant la période considérée, le Conseil a entendu les exposés trimestriels du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI sur la situation en Iraq. Compte tenu de la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également connu sous le nom de Daech), le Représentant spécial a rendu compte au Conseil de l'organisation des élections législatives et de l'état de la situation y relative ainsi que des activités menées par la MANUI concernant le dialogue politique et la réconciliation nationale. À cet égard, il a noté que le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées était une question cruciale pour le succès et la crédibilité des élections⁴⁰⁷. Il a également tenu le Conseil au fait des manifestations publiques qui avaient eu lieu à la suite d'allégations de fraude électorale et de mauvaise gestion des élections législatives⁴⁰⁸. Il a aussi abordé la question des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus et de leurs biens manquants⁴⁰⁹. Lors de son dernier exposé au Conseil, le Représentant spécial a fait savoir que le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à

répondre de ses crimes était arrivé en Iraq le 30 octobre 2018⁴¹⁰.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont présenté des exposés au Conseil sur la visite conjointe effectuée en mars 2018 en Iraq et la mission exploratoire conjointe menée par le Bureau et la Direction exécutive début mai afin de recenser les éléments spécifiques d'un appui programmatique au Gouvernement iraquien⁴¹¹.

L'Observateur permanent et Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) auprès de l'Organisation des Nations Unies a également présenté un exposé au Conseil, sur la question des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe de 1991 et les travaux du mécanisme tripartite présidé par le CICR en vue de retrouver la trace des personnes disparues à la suite du conflit et dont on ignorait toujours le sort⁴¹². À la même séance, une représentante de l'organisation Women Empowerment in Iraq et coordonnatrice du groupe de travail intersectoriel pour la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) a présenté un exposé au Conseil sur la situation des femmes en Iraq et les activités du groupe de travail relatives à l'élaboration d'un plan d'action national⁴¹³.

Lors des cinq séances susmentionnées, les membres du Conseil ont évoqué le déroulement des élections nationales, l'ensemble du processus politique et les efforts de reconstruction déployés dans le cadre de la libération et de la reprise progressives de territoires qui étaient sous le contrôle de l'EIL (Daech). À cet égard, des membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'Équipe d'enquêteurs et demandé au Gouvernement iraquien de coopérer avec

⁴⁰⁵ Résolution [2421 \(2018\)](#), par. 1. Pour plus d'informations sur le mandat de la MANUI, voir la section II de la dixième partie.

⁴⁰⁶ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁴⁰⁷ [S/PV.8184](#), p. 2.

⁴⁰⁸ [S/PV.8324](#), p. 2 à 4.

⁴⁰⁹ [S/PV.8184](#), p. 3, [S/PV.8271](#), p. 4 et [S/PV.8324](#), p. 4.

⁴¹⁰ [S/PV.8396](#), p. 3. Pour plus d'informations, voir la section II (Enquêtes sur des différends et établissement des faits) de la sixième partie et la section III (Organes d'enquête) de la neuvième partie.

⁴¹¹ [S/PV.8271](#), p. 4 à 8.

⁴¹² [S/PV.8324](#), p. 4 à 6.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 6 et 7.